

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail - Démocratie - Paix

MINISTERE DE L'ADMINISTRATION
DU TERRITOIRE

70
ΔECRET N° 71/359 du 15/II/1971

Portant nomination des Secrétaires
Généraux de Mairies.-

LE PRESIDENT DU COMITE CENTRAL DU PARTI
CONGOLAIS DU TRAVAIL, PRESIDENT DE LA
REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL D'ETAT,

Vu la Constitution du 30 Décembre 1969 de la République Popu-
laire du Congo ;

Vu la Loi Municipale du 5 Avril 1884 et les textes qui l'ont
complétée ou modifiée, notamment la Loi n° 55-1489 du 18 Novembre 1955 ;

Vu les Décrets n°s 62/362 du 17 Septembre 1962 et 63/369 du
19 Novembre 1963 portant dissolution des Conseils Municipaux et nomina-
tion des Délégations Spéciales ;

Vu le Décret n° 67/243 du 25 Août 1967 fixant l'organisation
administrative de la République, complété par le Décret n° 67-244 du 25
Août 1967 ;

Sur proposition du Ministre de l'Administration du Territoire;

D E C R E T E :

ARTICLE 1er. - Sont nommés Secrétaires Généraux de Mairies les Agents
ci-après :

- Pour la Mairie de Pointe-Noire : Mr. SEMI François, Secrétaire Princi-
pal d'Administration, précédemment
Secrétaire Général de la Région de la
Sangha, en remplacement de Monsieur
MANKOUNDIA Gilbert, appelé à d'autres
fonctions.

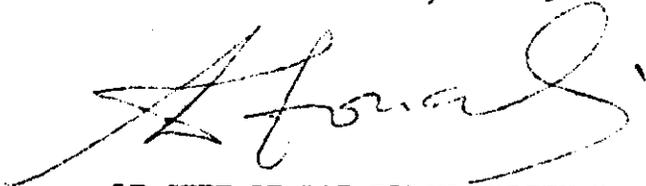
- Pour la Mairie de Dolisie : Mr. LOMBE Louis Charles, Secrétaire
D'Administration Contractuel, précé-
demment en service à la Municipalité de
Pointe-Noire, en remplacement de
Monsieur NGASAILLE Aimée appelé à
d'autres fonctions.

.../...

ARTICLE 2.- La rémunération des intéressés sera prise en charge par les Municipalités respectives qui sont, en outre, redevables envers le Trésor Public de l'Etat Congolais de la constitution des droits à pension en ce qui concerne Monsieur SEMI François et envers la Municipalité de Pointe-Noire en ce qui concerne Monsieur LOEMBE Louis-Charles.

ARTICLE 3.- Le présent décret qui aura effet à compter de la date de prise de service des intéressés sera enregistré, publié au Journal Officiel et communiqué partout où besoin sera./-

Fait à Brazzaville, le 15 Novembre 1971



LE CHEF DE BATAILLON MARIEN NGOUABI.-

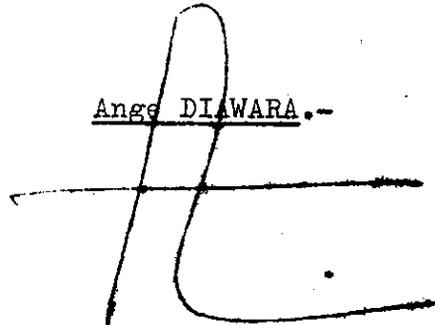
Ministre de l'Administration
du Territoire,



Dieudonné ITOUA.-

P. Le Ministre des Finances et du Budget,
Le Ministre du Développement, Chargé de
l'Agriculture et des Eaux et Forêts,

Ange DIWARA.-



Le Ministre des Affaires Sociales,
de la Santé et du Travail,



Charles NGOUOTO.-